



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SURTARHE DU LUNDI 19 OCTOBRE 2020 A 9H00 AU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 A 17H00

Par arrêté n° DGS-008-2020 en date du 10 septembre 2020, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe document couvrant l'ensemble du territoire, pour une durée de 33 jours du lundi 19 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 inclus.

Le Président du Tribunal Administratif de Nantes par décision n°E20000056/44 en date du 18 Mai 2020 a désigné Monsieur Claude THIBAUD en qualité de Président de la commission d'enquête, ainsi que Monsieur Maurice BERNARD et Monsieur Moïse RAIMONDEAU, comme membres titulaires de cette commission.

Le dossier soumis à l'enquête porte sur le PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL valant Programme Local de l'Habitat sur les 17 communes de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe : Asnières-sur-Vègre, Auvers-le-Hamon, Avoise, le Bailleul, Bouessay, Courtiliers, Dureil, Juigné-sur-Sarthe, Louailles, Notre Dame du Pé, Parc-sur-Sarthe, Pincé, Précigné, Sablé-sur-Sarthe, Solesmes, Souvigné-sur-Sarthe et Vion. Ce document traduit à l'échelle du territoire le projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe les règles d'utilisation des sols. Il comprend outre le rapport de présentation comprenant le diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement, les justifications des choix, le résumé non technique, l'évaluation environnementale, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le Programme d'Orientations et d'Actions (POA), le règlement écrit et graphique et les annexes.

Le dossier est consultable par le public pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur document papier au siège de l'enquête qui est le siège de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe du lundi au vendredi ainsi que dans toutes les mairies du territoire aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Par voie numérique 7/7 J et 24H/24H sur le site internet <https://www.registredemat.fr/cdcsable-pluih>

Au moins un des membres de la Commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans le cadre de permanences aux lieux, jours et horaires suivants :

Mairie Asnières-sur-Vègre	2 rue du Lavoir	Vendredi 6 novembre 2020	de 14h00 à 17h00
Mairie Auvers-le-Hamon	5 place de la Mairie	Samedi 31 octobre 2020 Mardi 17 novembre 2020	de 9h00 à 12h00 de 9h00 à 12h00
Mairie Avoise	2 rue de Champgaillard	Vendredi 30 octobre 2020	de 9h00 à 12h00
Mairie Le Bailleul	2 place de la Mairie	Vendredi 6 novembre 2020	de 9h00 à 12h00
Mairie de Bouessay	Route de Grez en Bouère	Samedi 7 novembre 2020	de 9h00 à 12h00
Mairie de Courtiliers	4 place de l'église	Samedi 14 novembre 2020	de 9h00 à 12h00
Mairie de Dureil	Place Rouillon Frin	Mardi 17 novembre 2020	de 14h00 à 17h00
Mairie de Juigné-sur-Sarthe	Allée du Grand Jardin	Samedi 14 novembre 2020	de 9h00 à 12h00
Mairie de Louailles	12 rue Principale	Vendredi 30 octobre 2020	de 14h00 à 17h00
Mairie de Notre Dame du Pé	9 rue Abbé Chevalier	Mercredi 4 novembre 2020	de 9h00 à 12h00
Mairie de Parc-sur-Sarthe	9 rue Charles de Gaulle	Lundi 19 octobre 2020 Mardi 17 novembre 2020	de 14h00 à 17h00 de 9h00 à 12h00
Mairie de Pincé	3 allé des Petits Champs	Mardi 3 novembre 2020	de 14h00 à 17h00
Mairie de Précigné	Place Saint Pierre	Mercredi 21 octobre 2020 Vendredi 13 novembre 2020	de 9h00 à 12h00 de 9h00 à 12h00
Mairie de Sablé-sur-Sarthe et siège de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe	Place Raphaël Elizé	Lundi 19 octobre 2020 Samedi 31 octobre 2020 Mardi 10 novembre 2020 Vendredi 20 novembre 2020	de 9h00 à 12h00 de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00 de 14h00 à 17h00
Mairie de Solesmes	Place Madame Cécile Bruyère	Jeudi 29 octobre 2020	de 9h00 à 12h00
Mairie de Souvigné-sur-Sarthe	3 rue de la mairie	Lundi 26 octobre 2020	de 9h00 à 12h00
Mairie de Vion	1 place de l'église	Jeudi 29 octobre 2020	de 14h00 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête à l'attention du Président de la Commission d'Enquête :

- Par le registre dématérialisé sécurisé tenu à la disposition du public sur le site internet 7/7 J et 24H/24H : <https://www.registredemat.fr/cdcsable-pluih>
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : cdcsable-pluih@registredemat.fr
- Par courrier postal à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête sur le projet de PLUIH, à l'adresse suivante : Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe - Hôtel de ville - Place Raphaël Elizé - 72300 Sablé-sur-Sarthe
- Sur l'un des 17 registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés mis à disposition du public soit au siège de la Communauté de communes soit dans les mairies du territoire.

Toutes les observations ou propositions transmises par le public seront consultables sur le registre dématérialisé.

A l'expiration du délai, les registres d'enquête assortis des documents annexés, ainsi que toute correspondance seront adressés sans délais au Président de la Commission d'Enquête, clos et signés par ses soins. Il transmettra à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'Enquête accompagnées des registres et pièces annexées dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête. Ces pièces seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au siège et sur le site internet. A l'issue de l'enquête, le projet de PLUIH, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des communes, des Personnes Publiques Associées et des observations du public formulées pendant l'enquête et du rapport et des conclusions de la Commission d'Enquête sera soumis pour approbation du Conseil Communautaire avant transmission au Préfet.

Le présent avis est, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, affiché au siège de la CDC ainsi que dans les mairies et différents lieux du territoire, diffusé dans la presse et accessible sur le site internet de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe : <https://www.sablesursarthe.fr/la-communaute-de-communes/>